

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

Sommaire

- MAD et Ségur
- Revalorisation salariale
- Mobilisation des syndicats
- La grève perdue

MAD ET SEGUR

Depuis l'obtention d'une revalorisation de salaire dans le cadre du Ségur du personnel hospitalier, seul quelques MAD de l'EFS ont pu en bénéficier.

MAD à l'EFS

**SÉGUR
DE LA SANTÉ**

FO a donc, dès la constatation de ce problème, sollicité la direction nationale afin de garantir une équité de traitement et d'éviter ainsi que le personnel MAD ne quitte l'EFS pour retourner à l'hôpital.

Suite à l'annonce de la revalorisation des salaires de l'EFS, nous avons de nouveau sollicité la direction sur le problème des MAD. Elle nous a confirmé que ces derniers bénéficieront bien d'une revalorisation salariale.

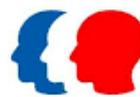
Une nouvelle victoire de FO !!!

REVALORISATION SALARIALE

La direction de l'EFS avait proposé aux syndicats représentatifs au niveau national un **projet de répartition d'une revalorisation salariale à hauteur de 10 millions d'euros**.

FO n'a pas signé cette répartition, car elle est **inéquitable** (une partie étant distribué en augmentation individuelle) et **inapplicable**. Nous ne nous sommes pas trompés sur cette analyse.

Inégalité de traitement



Même fonction, même salaire

Principe :

« à travail égal salaire égal »

En effet, les critères pour obtenir l'augmentation de 54 pts créent des inégalités. Ainsi, des salariés arrivés le 31/12/2020 bénéficient des 54 pts et un salarié recruté le 04/01/2021 doit rester au minimum conventionnel. **Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous. Plusieurs directions régionales ont demandé une dérogation à ce critère.**

Le problème s'est également présenté pour le personnel de l'INTS, qui actuellement travaille à l'EFS, alors que leur intégration ne sera effective qu'en fin d'année 2021.

FO a constaté d'autres problèmes d'applications comme l'exclusion des préleveurs (pourtant techniciens de laboratoire).

Le travail de FO a permis aux préleveurs de bénéficier d'une augmentation de salaire de 54 pts.

Du fait des difficultés d'application du projet de revalorisation des salaires, **la direction est obligée de mettre des rustines à sa proposition !!!!**

MOBILISATION DES SYNDICATS

FO et les deux autres organisations nationales sont toujours mobilisés, car la direction n'a toujours pas répondu à nos revendications :

- ✚ Une **revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels** au moins à hauteur de l'accord du Ségur de la Santé.
- ✚ Après un retard de 7 ans sur la révision obligatoire de la classification des emplois, **FO exige l'ouverture des négociations.**
- ✚ FO demande une **enveloppe budgétaire associée.**
- ✚ **L'arrêt des suppressions d'effectifs et la mise en adéquation de ceux-ci** avec la nécessité d'assurer la qualité de la prise en charge des donneurs / patients.
- ✚ **Le respect de la législation sur le temps de travail** contribuant à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble du personnel.

Afin d'améliorer la situation au sein de l'EFS, plusieurs actions des syndicats sont prévues dans les prochains jours :

- ↪ **Sollicitation de la presse et des médias** pour expliquer les difficultés du personnel de l'EFS
- ↪ **Demande de réponse à notre courrier au Président de la République.**
- ↪ **Relance des tutelles** sur la mise en place d'une conciliation de sortie de crise
- ↪ **Lancement d'une pétition bientôt disponible sur la page Facebook de FO et sur son site internet**

Ces actions seront réalisées en parallèle avec les journées de grèves prévues durant les mois d'octobre et de novembre.



LA GREVE DU PERSONNEL PERDURE

Face à la mobilisation du personnel depuis novembre 2020, et sous la pression des syndicats, les tutelles ont accepté la revalorisation de salaire pour certains personnels de l'EFS (techniciens de laboratoire et infirmiers), à partir de janvier 2022.

Grâce à cette forte mobilisation, l'EFS a obtenu l'autorisation des tutelles d'appliquer ces mesures dès le 1^{er} septembre 2021 pour les 54 points et dès le 1^{er} janvier 2021 pour les 15 points. Cette enveloppe est prise sur le budget de l'EFS.

CETTE MOBILISATION NE DOIT PAS FLECHIR, CAR RIEN N'EST ENCORE TERMINE.

**RÉSISTER
ET NE PAS LÂCHER**

FO et les autres syndicats représentatifs au niveau national appellent le personnel à de nouvelles journées de grèves :

- **Le 21 octobre**
- **La semaine du 2 au 5 novembre**



Soyons tous solidaires !!! TOUS EN GREVE !!!

**Ensemble gagnons l'égalité
de traitement entre salariés**

Conditions de grèves

Se déclarer gréviste par mail à la DRH avec copie contact@fo-efs.org

- **Assigné : pas de perte de salaire**
- **< 1h de grève : 1/160^{ème} du salaire**
- **< 3h30 de grève : 1/50^{ème} de salaire**
- **Journée entière : 1/30^{ème} du salaire**